



NATURA 2000 en mer

Site d'Importance Communautaire "Baie de Seine orientale" et Zone de Protection Spéciale "Littoral Augeron"

Présentation de la démarche Natura 2000 et des sites

**Installation du comité de pilotage
17 décembre 2013**

Merville-Franceville

RESSOURCES, TERRITOIRES ET HABITATS
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
BASSE-NORMANDIE

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

De nombreux engagements pris par la France

Internationaux :

- Convention de Monte-gobay des nations unies sur le droit de la mer (1982).
- Convention sur la diversité biologique (RIO, 1992 et Johannesburg, 2002)
- Convention des mers régionales, OSPAR (1998) pour protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est

=> objectif de réduction de la perte de biodiversité

De nombreux engagements pris par la France

Européens :

- ✓ *Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin : objectif d'atteinte du bon état écologique du milieu marin dans l'UE d'ici 2020.*
- ✓ Deux Directives « Habitats – faune- flore » et « Oiseaux »
 - ✓ Préserver les milieux, la flore et la faune (hormis les oiseaux) rares remarquables ou représentatifs de la biodiversité européenne
 - ✓ Protéger les milieux nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux rares ou menacées à l'échelle européenne

=> constituent le **réseau Natura 2000** : étendu au milieu marin en 2008

=> **obligation de résultats** :

maintenir ou favoriser le bon état de conservation des habitats et espèces désignés.

Déclinaison nationale

- ✓ Stratégie nationale biodiversité (2005) / Stratégie nationale des AMP (2007) :
 - => Création de nouvelles AMP

- ✓ Conférence de l'environnement (projet 2013)
 - ✓ Assurer la protection des espèces marines et des espaces marins
 - ✓ En poursuivant la mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées

Procédure de désignation Natura 2000



Arrêté ministériel

Notification à la CE

ZPS



ZPS

Réseau

NATURA

2000



Proposition à la CE

Arrêté ministériel

pSIC

SIC

ZSC

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE FRANÇAISE

Pour ces deux sites Natura 2000

Un document d'objectifs (DOCOB)

diagnostic écologique



diagnostic socio-économique

- objectifs de développement durable

- actions de gestion

=> Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Un comité de pilotage (Copil)

Regroupant tous les partenaires concernés par la gestion de ces sites :

- Les exploitants des ressources de la mer
- Autres utilisateurs des espaces marins
- Les collectivités et les groupements concernés

Gouvernance des DOCOB

L'Etat désigne le site

Le préfet met en place le COFIL et désigne l'opérateur

Le COFIL définit les objectifs et actions :
DOCOB

Diagnosics
Objectifs du site
Programme d'actions

COFIL rend compte et valide

Les préfets approuvent le DOCOB

Mise en œuvre des actions

Évaluation tous les 6 ans

Site marin
présidé par
le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
ou son représentant

OPERATEUR
TECHNIQUE
AAMP

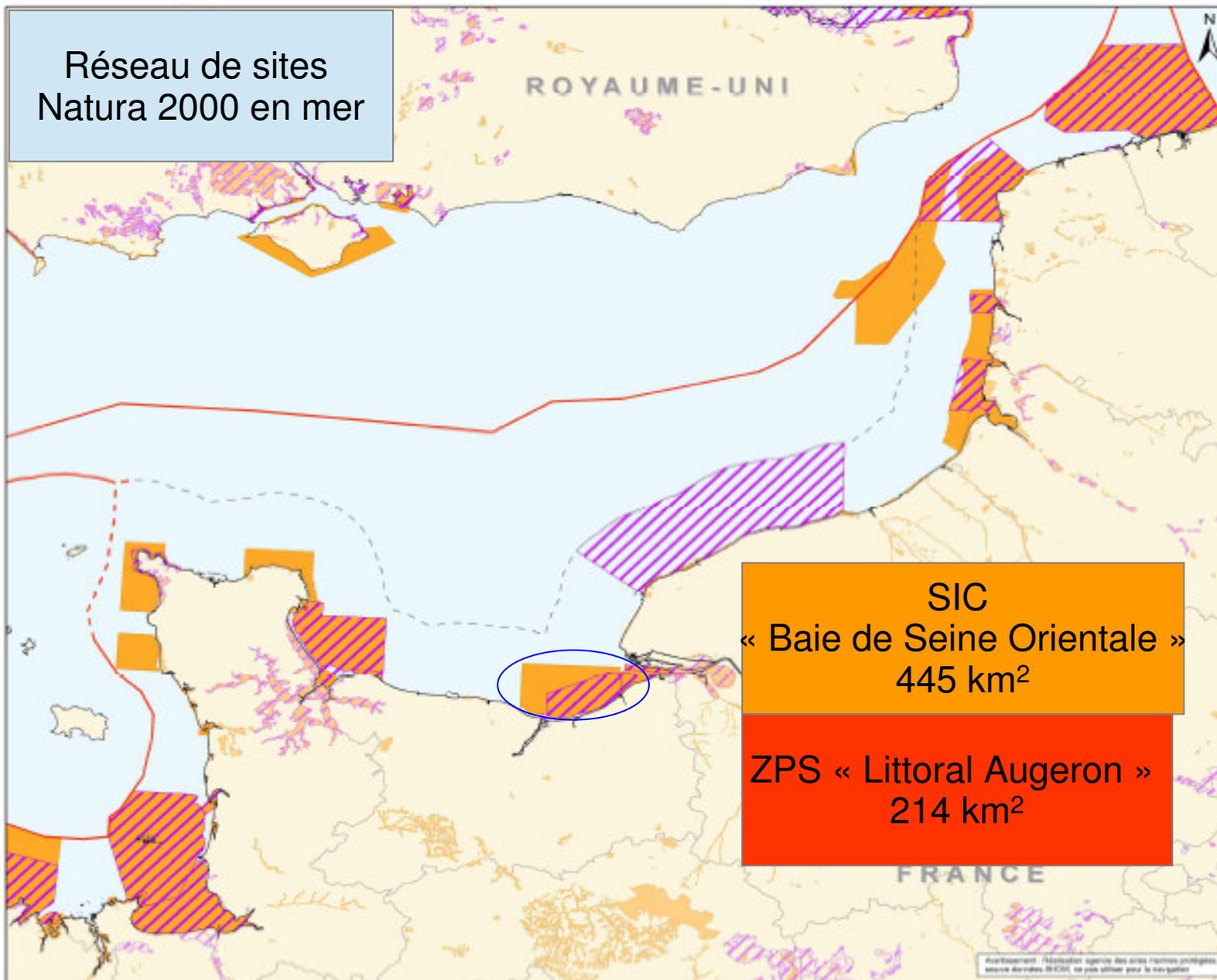
OPERATEUR
ASSOCIE
CRPMEM

Coordination et suivi
DOCOB
DREAL

ANIMATEUR

PERIMETRES NATURA 2000 EN MER – Façade Manche Mer du Nord

Réseau de sites
Natura 2000 en mer



Manche Est - Mer du Nord

> Sites Natura 2000 en date du
1^{er} décembre 2010

Sites Natura 2000

Directive Habitats Faune Flore

■ Sites d'Importance Communautaire (SIC)
ou propositions de Sites (pSIC)

Directive Oiseaux

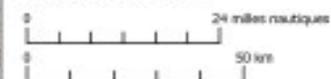
▨ Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Délimitations maritimes

- - - - Limite de la mer territoriale (12 mn)
- Délimitation des sous-territoriales ou
limite du plateau continental ayant fait
l'objet d'un accord bilatéral
- - - - Délimitations selon accords de pêche

Sources des données :

- Sites Natura 2000 : INPN-MNHN, février 2010 -
AAMP, novembre 2010 - JNCC, août 2010 ;
- Limites des 12 mn et délimitations des eaux territoriales :
Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français
métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les
limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des sites
maritimes protégés), juillet 2008 ;
- Limites départementales, IGN GEOFLA ;
- Trait de côte européen, EEA.



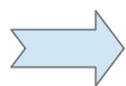
système de coordonnées :
Lambert 93URGF Lambert 93/UTM GRS 1980
réalisation :
Agence des sites maritimes protégés - (Moisème 2010 - version 1.0
MNH_APPREMAR_GES_NATUR_n2000_rvndr_20101210_V1.0

Evaluation d'incidence

Article 6.3 et 4 de la directive « Habitats » créent le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

Article L 414-4 du code de l'environnement transpose le dispositif.

=> Application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalablement à leur autorisation (activités référencées sur des listes positives (nationale ou locales)).



activités de pêche maritime professionnelle sont soumis à l'ensemble de ces obligations au regard de la protection des sites Natura 2000

- Difficultés en terme de transposition de la directive HFF : risques de contentieux communautaires
- Fragilité des autorisations de pêches délivrées : risques de contentieux nationaux

MAIS pas adaptée aux spécificités des activités de pêche maritime professionnelle



Merci pour votre attention



Prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle en sites Natura 2000

**Comité de pilotage
des sites Natura 2000 :**

**"Baie de Seine Orientale" et "Littoral
Augeron"**

17 décembre 2013

Merville-Franceville



Le régime d'étude d'incidence au titre de Natura 2000 au regard des activités de pêche maritime professionnelle

Le régime d'EIN2000 classique n'est pas adapté aux spécificités des activités de pêche maritime professionnelle :

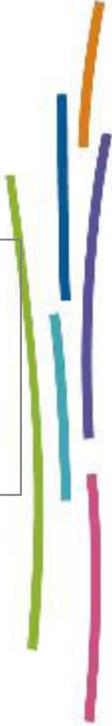
- Multiplicité des autorisations de pêche (européennes, nationales...),
- Non correspondance entre ces autorisations et les sites N2000 (portées variables par zones/engins/types d'espèces, grande mobilité des activités...),
- Impossibilité d'appréhender les effets cumulés via ces autorisations,
- Du fait des droits historiques, présence de pêcheurs étrangers (Belges et Hollandais) entre 6 et 12 milles nautiques (autorisations délivrées par l'État du pavillon) ...

les solutions alternatives examinées pour les activités de pêche maritime professionnelle

- Application du régime d'EIN2000 et la dispense par le biais de chartes N2000
- Création de permis de pêche en sites N2000



Ces solutions n'ont pas pu être retenues, notamment du fait de la lourdeur administrative des procédures et de l'impossibilité à les appliquer aux pêcheurs étrangers



La solution retenue : adoption de mesures réglementaires pour la pêche maritime professionnelle en sites Natura 2000

Adoption de mesures réglementaires pour la pêche maritime professionnelle en sites Natura 2000 :

- lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que ces activités n'ont pas d'effet significatif sur les sites concernés,
- définies sur la base d'analyses de risques réalisées à l'échelle de chaque site ("sur mesure"),
- proposées dans le cadre des DOCOB, garantissant la concertation,
- adoptées selon les règles de la PCP,
- applicables aux pêcheurs français et étrangers,
- dispositif similaire à d'autres Etats membres (NL, UK...)
- coordonnées à l'échelle de la façade par la DIRM MEMN pour une mise en cohérence.

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie